Rev. Constat

N° 130

Lettre

Contenant le Récit de ce qui s'est passé à Versailles et à Paris, depuis le 11 jusqu'au 15 du courant.

Ecrite par un Député de Marseille aux Etats-Généraux

1789


impendere vero
Ex libris O. Borrelli

11 juillet 1789.



LETTRE

CONTENANT le Récit de ce qui s'est passé à Versailles & à Paris, depuis le 11 jusqu'au 15 du courant;

Ecrite par un Député de Marseille aux Etats-Généraux.

Versailles, le 15 Juillet 1789.

Du 11 Juillet 1789.

SAmedi au soir, tous les Ministres furent renvoyés à l'exception de Mrs. Barentin & Villedeuil. Au moment que la nouvelle en fut répandue à Paris, la Ville fut dans la plus grande consternation à laquelle succéda la plus vive agitation.

Du 13.

L'Assemblée députa vers Sa Majesté, pour lui re-

térer d'éloigner ſes troupes de Paris & de Verſailles, dont la crainte alarmait les Citoyens & occaſionnait leur effervеſcence, & en porter la nouvelle à Paris pour y rétablir l'ordre.

Le Roi répondit : » je vous ai déjà fait connaître
» mes intentions ſur les meſures que les déſordres
» de Paris m'ont forcé de prendre ; c'eſt à moi ſeul à
» juger de leur néceſſité ; je ne puis à cet égard
» apporter aucun changement. Quelques Villes ſe
» gardent elles-mêmes, mais l'étendue de la Capitale
» ne permet pas une ſurveillance de ce genre. Je
» ne doute pas de la pureté des motifs qui vous por-
» tent à m'offrir vos ſoins dans cette affligeante cir-
» conſtance ; mais votre préſence à Paris, ne ferait
» aucun bien : elle eſt néceſſaire ici pour l'accéléra-
» tion de vos importans travaux dont je ne ceſſe
» de vous recommander la ſuite. »

Sur la réponſe du Roi, l'Aſſemblée Nationale prit l'arrêté ſuivant :

» L'Aſſemblée, interprète des ſentimens de la Nation, déclare que M. Necker ainſi que les autres Miniſtres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux ſon eſtime & ſes regrets. »

» Déclare qu'effrayée des ſuites funeſtes que peut entraîner la réponſe du Roi, elle ne ceſſe d'inſiſter ſur l'éloignement des troupes extraordinairement aſſemblées près de Paris & de Verſailles & ſur l'établiſſement des Gardes-Bourgeoiſes. Déclare de nouveau, qu'il ne peut exiſter d'intermédiaire entre le Roi & la Nation. »

» Déclare que les Miniſtres & les Agens Civils & Militaires de l'autorité, ſont reſponſables de toute entrepriſe contraire aux droits de la Nation & aux décrets de l'Aſſemblée. »

» Déclare que les Miniſtres actuels & les conſeils de Sa Majeſté, de quelque rang & état qu'ils

puissent être, quelques fonctions qu'ils puissent exercer, sont personnellement responsables des malheurs présens & de tous ceux qui peuvent suivre. »

» Déclare que la dette publique ayant été prise sous la garde de l'honneur & de la loyauté Française, & la Nation ne refusant pas de payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *Banqueroute*; nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique, sous quelque forme & dénomination que ce puisse être. ».

Enfin l'Assemblée Nationale déclare qu'elle persiste dans ses précédens Arrêtés, notamment dans ceux des 17, 20 & 23 Juin dernier; & la présente Délibération sera remise au Roi, par le Président de l'Assemblée, publiée par la voix de l'impression & adressée à M. Necker, & aux autres Ministres que la Nation vient de perdre. »

On a nommé un Comité de 8 personnes pour le plan de constitution, qui sont: MM. l'Evêque d'Autun; l'Archevêque de Bordeaux; de Lally; de Clermont-Tonnerre; Chapelier; Sieyes; Mounier; & Bergasse.

L'Assemblée a continué toute la nuit; elle a nommé pour Vice-Président M. de la Fayette.

M. le Président a rendu compte de la réponse du Roi, qui a dit qu'il examinerait l'Arrêté.

Du 14:

M. de Noailles, revenant de Paris, fit le rapport des troubles qui y régnaient, & dont il avoit été le témoin. La Garde-Bourgeoise s'étoit emparée des armes & canons des Invalides, & faisoit le Siège de la Bastille. L'ordre qui régnoit pour le plan des opérations de cette Troupe, à laquelle

s'étoient joints quelques Soldats des Troupes du Roi, ainsi que les communications des divers postes, l'assiete des places qu'ils occupoient, étoient dignes, à ce qu'il dit, du grand Turenne.

En conséquence de cette nouvelle, on députa vers le Roi, pour lui en faire l'exposé, & persister sur l'éloignement des Troupes, seul capable de rétablir l'ordre & la paix.

Dans le même temps arriva une Députation des Electeurs de Paris, qui fit le Tableau des malheurs de la Capitale & communiqua un arrêté qui avoit été pris pour réclamer le Conseil de l'Assemblée & son assistance auprès du Roi, pour obtenir l'éloignement des Troupes. On communiqua à ces MM. la Députation qui venoit d'être faite pour cet objet, & M. de la Fayette leur fit prendre place dans l'Assemblée pour y attendre la réponse du Roi, & assister à la Délibération qui seroit prise par l'Assemblée. Il fut décidé en même temps, de former une autre Députation qui partiroit d'abord après la réponse de M. le Président.

La première Députation du retour, communiqua la réponse du Roi, qui portoit que ces nouvelles déchiroient de plus en plus son cœur; qu'il avoit donné ordre aux Troupes campées au Champ de Mars, de se retirer.

Cette réponse n'ayant pas satisfait l'Assemblée, la seconde Députation fut chargée d'insister sur le retour des Troupes, & de communiquer à S. M. les détails rendus par les Députés de Paris.

Deux Courriers avaient été arrêtés à Paris, avec deux lettres ministérielles, la première avait été apportée à l'Hôtel-de-Ville, & y avait resté cachetée. La seconde était adressée au Gouverneur de la Bastille, avec ordre de se défendre jusqu'à la dernière extrêmité.

On apprit en même tems que la Bastille avait été assiégée & réduite ; que le Gouverneur M. de Launay, avait été pendu, éventré & ensuite décapité ; qu'on promenait dans Paris, sa tête au bout d'une pique, ainsi que celle de M. de Flesselles ; que ce qui avait donné lieu aux rigueurs exercées envers les Officiers de la Bastille, c'était la trahison de M. de Launay. On avoit d'abord député vers lui, pour demander qu'il ne fît pas faire feu. Il n'eut aucun égard à cette prière. On fit une seconde députation, qu'il ne voulut pas recevoir, & il fit faire feu en même tems qu'elle se présentait. Enfin, il avait fait baisser le pont au moment qu'il était couvert de peuple, & avait fait massacrer une quarantaine de personnes qui y avoient été enveloppées.

Le Roi répondit à la seconde Députation, qu'il avoit déja communiqué ses intentions à M. le Président ; qu'il n'avait rien à ajouter. On renvoya en même tems les Députés de Paris avec les deux réponses du Roi & les assurances les plus positives du zèle & de la persévérance de l'Assemblée auprès de SA MAJESTÉ, pour obtenir le rappel des Troupes. La Séance tint encore toute la nuit.

Dans la Séance du Lundi, plusieurs Membres de la Noblesse, affligés des malheurs publics, firent leur profession de foi & développèrent, dans l'Assemblée, les sentimens les plus patriotiques.

Du 15. On avait nommé une nouvelle députation pour le Roi, lorsque M. le Marquis de Brezé est venu annoncer que SA MAJESTÉ se rendrait bientôt dans l'Assemblée. On a exigé que M. de Brezé fût découvert en parlant. Le Roi s'est rendu à l'Assemblée accompagné de MONSIEUR & du COMTE D'ARTOIS. Il était sans gardes & debout au milieu de l'Assemblée entre ses deux frères, & a dit :

MESSIEURS,

» Je vous ai aſſemblé pour vous conſulter ſur les affaires les plus importantes de l'Etat. Il n'en eſt pas de plus inſtante, & qui affecte plus ſenſiblement mon cœur, que les déſordres affreux qui règnent dans la Capitale. Le Chef de la Nation vient avec confiance au milieu de ſes Repréſentans, leur témoigner ſa peine, & les inviter à trouver le moyen de ramener l'ordre & le calme. Je ſais qu'on a donné d'injuſtes préventions; je ſais qu'on a oſé publier que vos perſonnes n'étaient pas en ſûreté. Serait-il donc néceſſaire de raſſurer ſur des bruits auſſi coupables, démentis d'avance par mon caractére connu? Hé bien! c'eſt moi qui ne ſuis qu'un avec ma Nation; c'eſt moi qui me fie à vous; aidez moi donc, dans cette circonſtance, a aſſurer le ſalut de l'Etat. Je l'attends de l'Aſſemblée Nationale. Le zèle des Repréſentans de mon peuple réunis pour le ſalut commun, m'en eſt un ſûr garant, & comptant ſur l'amour & la fidélité de mes ſujets, j'ai donné ordre aux troupes de ſéloigner de Paris & de Verſailles. Je vous autoriſe & je vous invite même à faire connaître mes diſpoſitions à la Capitale.

Les applaudiſſemens & les acclamations ont été répétés pluſieurs fois. Enſuite, M. le Préſident a répondu que le ſentiment du peuple était l'amour & le reſpect pour ſa perſonne ſacrée, mais que l'Aſſemblée perſiſtait à lui demander une correſpondance directe avec Sa Majeſté, & qu'ayant reconnu qu'il n'appartenait qu'à Elle de compoſer ſon Conſeil, on n'avait pu lui diſſimuler que le Conſeil actuel était la principale cauſe des malheurs arrivés. Sa Majeſté a répliqué qu'elle ne mettrait point d'obſtacle à une communication directe.

Le Roi s'eſt rètiré ſuivi de toute l'Aſſemblée ; & s'eſt rendu à pié au Château, ſuivi d'une foule extraordinaire de Peuple, & de tous les Députés qui faiſaient retentir l'air des applaudiſſemens & des acclamations. Le Roi marchait ſans garde, & il n'eſt aucun des aſſiſtans qui n'ait été attendri juſqu'aux larmes.

Il y a apparence que le Miniſtère ſera tout renouvellé. L'Aſſemblée a nommé de ſuite une députation pour porter cette nouvelle à la Capitale, & y rétablir l'ordre.

NOTES extraites de diverſes Lettres.

Le Roi, de retour de l'Aſſemblée, ſe rendant à ſon Château, une femme du peuple perça la foule & ſe jettant à ſes pieds, lui dit : Sire, eſt-ce tout de bon, eſt-ce pour la dernière fois ? Oui, oui, oui, répondit le Roi.

M. de Perigord, Colonel du Régiment de Picardie, premier Régiment de France, avait reçu l'ordre extorqué au Roi, de faire tirer ſur le peuple ; il le montra à ſes Soldats & leur dit : Mes amis, voilà l'ordre que j'ai reçu ; il faut obéir, mais auparavant commencez par tirer ſur moi. Tout le Régiment a laiſſé tomber les armes & a honoré ſon brave Colonel des acclamations les plus ſincères & les plus flatteuſes.

M. de Launay fut tué par un Soldat qui le premier monta à l'aſſaut. Le peuple qui le ſuivait, arracha au Gouverneur la Croix de St. Louis, en décora le Soldat & le proclama Chevalier ſur la brêche, en lui diſant : c'eſt la Nation qui vous la donne.

Dans la matinée du 14, le peuple ſe porta dans la grand'Chambre du Parlement qu'il trouva aſſemblé, & força le Premier Préſident de demander à genoux pardon à la Nation de tous les excès auxquels ſa Compagnie s'était portée contre elle, & ſur-tout d'avoir gardé les Vacances dans un tems de troubles & de calamité. *Noſſeigneurs* ſe ſont crus fort heureux d'en être quitte pour cet acte d'humiliation.

Les Repréſentans de la Nation ont reſté aſſemblés pendant 3 jours & 3 nuits, & toute leur nourriture, dans ce long intervale, a conſiſté en quelques bribes de pain, que de tems en tems on avait le moyen de leur faire paſſer.